

Info.pl@ine

N° 528 – 3 septembre 2014 – 2 pages



Comment les gérer ?

STRATEGIE AGRONOMIQUE

COLZA (semis quasiment terminés à levée en cours)

✓ Limaces

Surveillez leur activité car les conditions d'humidité et de température leur sont très favorables, notamment sur les sols creux et motteux. Avec l'été très pluvieux que nous avons passé, le risque de subir d'importants dégâts de limaces dès la levée des cultures de colza est potentiellement élevé en 2014. Le stade de sensibilité se situe de la levée au stade 3-4 feuilles.

➤ Installez des pièges dès la levée : disposez un abri sur la surface du sol (carton plastifié, tuile, soucoupe plastique, planche, etc.) ou encore un véritable piège à limaces. Appliquez de l'anti-limace sous cet abri. Le lendemain, au matin, la présence de limaces mortes renseigne sur l'activité de la nuit écoulée.

Si vous observez des limaces, ne tardez pas pour intervenir (voir Info.pl@ine n° 527 de la semaine dernière).

GESTION DES VIVACES

Les vivaces, notamment le chardon et le liseron, sont difficilement gérables avec les déchaumages et un passage avec un herbicide est parfois nécessaire.

Une demande de dérogation pour ne pas implanter de CIPAN peut être nécessaire.

Pour ne pas fractionner les rhizomes ou les organes souterrains, n'utilisez pas d'outils à disques tels que covercrop.

✓ Chardon des champs

Un labour supérieur à 20 cm enfouit les rhizomes en profondeur et perturbe leur potentiel de régénérescence sans toutefois les éradiquer.

Dans le cas de non-labour, cette vivace a tendance à se développer :

- sans adventices annuelles à gérer, mieux vaut ne pas déchaumer. Bien laisser repousser les chardons jusqu'à un stade où le circuit de sève devient descendant (environ septembre-octobre), puis appliquer un herbicide total de type glyphosate 1080 g/ha (ex ROUNDUP). Mais attention, l'application ne doit pas être trop tardive à l'automne car le chardon entre en vie ralentie et l'efficacité du traitement sera réduite. Le glyphosate doit être utilisé avec une hygrométrie élevée (> à 70 %) ;
- si d'autres adventices annuelles sont présentes, faire une intervention mécanique suivie d'une intervention chimique. Laisser au moins 4 semaines entre l'intervention mécanique et l'herbicide total pour que la surface foliaire des chardons soit suffisante.

Le stade le plus propice pour la lutte chimique est le stade « bouton floral ».

Après le traitement, respecter un délai de 7 à 10 jours avant tout travail du sol, si possible avec un outil à dents.

✓ Chiendent

- Si les conditions de septembre sont sèches, des passages successifs d'outils à dents feront remonter les rhizomes à la surface en réduisant ainsi leur activité et permettront leur dessèchement.
- Un labour à plus de 20 cm permet ensuite d'enfouir les rhizomes et rendre leur redémarrage plus difficile.
- Dans le cas d'une lutte chimique, sur chaumes, attendre que la plante atteigne 15 à 20 cm pour espérer avoir une efficacité des herbicides totaux. L'efficacité est maximale au stade floraison du chiendent.

✓ Liseron des champs

Le liseron des champs est particulièrement présent dans les rotations maïs/blé.

Le liseron est affaibli par temps chaud et sec. La période d'intervention idéale se situe pendant l'interculture. Ne pas déchaumer et si possible attendre l'apparition des bourgeons floraux ou des repousses d'au moins 40 cm de long avant de faire un traitement :

- Glyphosate 2 160 g/ha sur les ronds (ex ROUNDUP),
- BANVEL 4S 0,6 l/ha : pour ce produit, le délai avant implantation d'une culture d'automne est de 15 jours avec labour et 30 jours sans labour. Ce produit peut également être appliqué sur une jachère semée en légumineuse ou crucifère.

Caractéristiques des produits cités

Produits commerciaux	Composition	Dose homologuée	ZNT
ROUNDUP	Glyphosate 360 g/l	1 080 g/ha (2 880 g/ha par tache en zone imperméable)	5 m
Nombreuses spécialités	Glyphosate		
BANVEL 4S	Dicamba 480 g/l	0,6 l/ha	5 m

Cet Info.pl@ine est rédigé par les conseillers du pôle Agronomie-Environnement de la Chambre d'Agriculture. Il synthétise leurs préconisations grandes cultures pour le département de Seine-et-Marne. Il se base sur le BSV Ile-de-France n° 29 du 26 août 2014 (www.driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr) et leurs observations réalisées en début de semaine sur plusieurs parcelles de référence réparties sur tout le département. Attention, il s'agit d'un conseil collectif : nous vous invitons donc à confronter son contenu à votre propre situation et à nous contacter si besoin (01 64 79 30 75).

Les caractéristiques des produits cités peuvent être retrouvées dans les Info.pl@ine n° 489 à n° 496. Pour plus d'éléments sur la réglementation et les bonnes pratiques agricoles liées à l'utilisation des produits phytosanitaires, voir l'Info.pl@ine n° 479.



L'équipe de rédaction d'Info.pl@ine du pôle Agronomie-Environnement
Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine
E-mail : agronomie.environnement@seine-et-marne.chambagri.fr – Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08
avec le concours financier du Conseil Régional Ile-de-France, du Conseil Général 77 et du CASDAR.
La Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne est agréée par le ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762,
dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. **Toute rediffusion et reproduction interdites**

